



Retour des vacances de Noel

Par **Myctharod**, le **04/11/2020** à **20:48**

Bonjour,

Le domicile de mes enfants est fixé au domicile de mon ex femme.

Pour les vacances de Noël, je lui ai proposé de ramener les enfants soit à 18h soit à 20h. C'est ma compagne qui va les ramener car moi je travail, le fils de ma compagne doit être récupéré par son ex compagnon a notre domicile a 19h et ensuite il y a 45min de route.

Mon ex femme refuse et m'impose de les ramener a 19h comme d'habitude. J'ai eu beau lui expliqué que je ne pouvais pas elle ne veut pas comprendre et me dit qu'a 19h15 elle ne sera plus présente a son domicile.

Dans notre jugement il n'est pas précisé l'horaire au quel je dois ramener les enfants, il est juste mentionné que l'on doit partager les vacances.

Que puis-je faire si quand je ramene les enfants elle n'est plus présente a son domicile ?

Par **CUJAS 26150**, le **05/11/2020** à **10:52**

Bonjour,

je pense que vous serez contraint et forcé de garder les enfants jusqu'à la prochaine disponibilité de la mère de vos enfants.